

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	<b>No SD</b> SD-2024-3991												
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adopter le Règlement L-13142 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval et donner un avis de motion à cet effet													
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts <b>Date CE souhaitée :</b> 2024-08-07 <b>Date CM souhaitée :</b> 2024-08-13														
<b>Actions :</b> ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT														
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024-06-04</td> <td>CM-20240604-554</td> <td>ADOPTION - RÈGLEMENT L-13120</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes; sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis        APPUYÉ PAR : Aline Dib</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adopter le Règlement numéro L-13120 modifiant le Règlement L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-1136)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024-03-12</td> <td>CM-20240312-239</td> <td>APPROBATION - CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCÈS ET LA GESTION DES ESPACES MUNICIPAUX À USAGE COMMUNAUTAIRE</td> </tr> </tbody> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne        APPUYÉ PAR : Louise Lortie</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver le Cadre de référence pour l'accès et la gestion des espaces municipaux à usage communautaire, incluant l'accès à une offre de service s'adressant aux particuliers et aux groupes citoyens.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2024-919)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-06-04	CM-20240604-554	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13120	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-03-12	CM-20240312-239	APPROBATION - CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCÈS ET LA GESTION DES ESPACES MUNICIPAUX À USAGE COMMUNAUTAIRE
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2024-06-04	CM-20240604-554	ADOPTION - RÈGLEMENT L-13120												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2024-03-12	CM-20240312-239	APPROBATION - CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ACCÈS ET LA GESTION DES ESPACES MUNICIPAUX À USAGE COMMUNAUTAIRE												

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	<b>No SD</b> SD-2024-3991
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le 12 mars 2024, le Cadre de référence pour l'accès et la gestion des espaces municipaux à usage communautaire a été approuvé par le Conseil municipal de la Ville de Laval, avec la recommandation d'inclure un projet visant à mettre en place et promouvoir le service de location de salles communautaires pour les citoyen.ne.s, ainsi qu'aux organisations n'étant pas admises au soutien municipal, conformément à la Politique d'admissibilité au soutien municipal.</p> <p>Le nouveau service de location de salles pour les citoyen.ne.s se présente comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Salles polyvalentes et salles de réunions équipées en visioconférence disponibles en location payante.</li> <li>2. Salles d'étude et bureaux individuels dans les espaces de travail collaboratif disponibles en prêt gratuit.</li> <li>3. Service offert entre 8 h 30 et 22 h du lundi au dimanche selon l'installation;</li> <li>4. Répartition équilibrée du service dans l'ensemble des quartiers.</li> <li>5. Possibilité de faire une réservation jusqu'à un maximum de 30 jours d'avance.</li> </ol> <p>Les objectifs de ce service sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bonifier le support de la municipalité auprès de ses citoyen.ne.s;</li> <li>2. Maximiser l'utilisation des espaces municipaux à usage communautaire;</li> <li>3. Favoriser la vie communautaire de proximité;</li> <li>4. Simplifier les outils en ligne pour connaître les locaux disponibles, dont les salles en bibliothèque;</li> <li>5. Établir un tarif de location pour les citoyens.</li> </ol> <p>Pour que le projet puisse être effectif dès l'automne 2024, il est nécessaire de procéder à l'adoption du Règlement L-13142 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval afin d'y inclure une tarification pour la location de salles par les citoyens. À cet effet, ci-joint, le projet de règlement L-13142, préparé par le SCLSDS en collaboration avec le SAJ, ainsi que la présentation des tarifs recommandés, issue d'un parangonnage auprès de plusieurs municipalités et des organismes lavallois qui offrent un service de location, afin de cibler le meilleur tarif, ainsi que les modalités d'application.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le Service des finances prend connaissance des modifications et ajustera les tarifs au besoin.</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Été 2024:             <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Dépôt du projet de Règlement L-13142;</li> <li>2) Avis de motion pour l'adoption du Règlement L-13142;</li> <li>3) Adoption du Règlement L-13142 par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;</li> <li>4) Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement L-13142</li> </ol> </li> <li>2. Automne 2024 : déployer le service de prêt et location de salle aux citoyens dans les installations ciblées.</li> <li>3. En continu : Documenter et évaluer le besoin et la demande citoyenne pour pouvoir améliorer de façon continue le service offert tout au long du projet;</li> <li>4. Décembre 2025 : Procéder à un parangonnage pour évaluer le service rendu, notamment sur l'accueil, la surveillance et l'entretien dans nos installations.</li> <li>5. Janvier 2026 : Soumettre une recommandation sur les meilleures pratiques de gestion et d'opération des installations incluant les impacts budgétaires.</li> </ol>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>Article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1)</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Vie de quartier	<b>No SD</b> SD-2024-3991
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil de prendre acte du Règlement numéro L-13142 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval;  de demander à la greffière ou la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13142 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval;  de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13142 modifiant le Règlement numéro L-10836 prévoyant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Laval.		